



Déclaration de l'Intersyndicale lors de la plénière du 2 juin 2023.

Monsieur FALLACHER,

Lors de l'ouverture des négociations annuelles obligatoires, il a été demandé d'aborder la question de la vie chère dans les DROM. M. BOUSQUET, afin de ne pas alourdir les discussions au niveau national, a proposé que ce point spécifique (Prime de Vie Chère pour les DROM) soit négocié localement.

C'est pourquoi, depuis le 24 février 2023, tous les représentants syndicaux de la Direction d'Orange à La Réunion et à Mayotte, réunis dans le cadre d'une intersyndicale historique, ont demandé l'ouverture de négociations concernant l'attribution d'une prime ou indemnité de "Vie Chère" pour l'ensemble des employés de la DORM. Malgré la collecte de près de 500 signatures, représentant plus de 60% des salariés de La Réunion et de Mayotte, la direction locale reste sourde à nos demandes.

Face à ce silence, nous avons interpellé Mme MAZIN, qui a confirmé que cette négociation pouvait être menée localement, compte tenu de la qualité du dialogue existant à la DORM. Nous nous interrogeons depuis sur la sincérité de cette proposition.

Ce n'est que le 11 mai, soit près de 2 mois et demi après la demande des représentants syndicaux, et après de nombreuses relances de l'intersyndicale, que la Direction a enfin répondu par l'intermédiaire de son Directeur des Ressources Humaines. Sa réponse était la suivante :

"Qu'est-ce que vous voulez de plus que les mesures déjà accordées ? Vous avez eu l'intéressement, la participation et bénéficié de la NAO. Inutile de demander davantage. Le sujet est clos !"

Merci patron ! Est-ce à dire que nous devrions nous contenter de ce qui est accordé à l'ensemble des salariés de l'UES ? Devrions-nous considérer cela comme un privilège de ne pas avoir moins ?

Déjà, à La Réunion et à Mayotte, plus encore que dans les autres DROM, nos salaires et notre positionnement dans la grille de classification sont souvent inférieurs à ceux pratiqués dans le groupe, alors même que la taille réduite de nos équipes nous oblige à être bien plus polyvalents que nos homologues métropolitains.

Nous avons ici une parfaite illustration de la vision qu'a la Direction du dialogue social, une préoccupation pourtant annoncée comme de premier ordre. Cependant, cela ne correspond pas à la réalité vécue par les salariés, qui perçoivent cette réponse comme méprisante, ignorant la situation concrète de notre territoire et plus particulièrement de notre DO...

En effet, la vie est chère à La Réunion et à Mayotte. Les loyers sont élevés, les produits alimentaires sont coûteux, les frais de déplacement sont importants en raison de l'absence de transports en commun adaptés. Le coût des voitures frôle l'indécence (+30% minimum) et ne parlons pas des pièces détachées qui peuvent coûter le double par rapport à la métropole. Les exemples de cette réalité sont nombreux dans d'autres domaines également.

Pour répondre à cette problématique, de nombreuses entreprises ont mis en place une prime de vie chère pour leurs employés. Pour ne citer qu'un exemple, La Poste accompagne ses salariés depuis plusieurs années avec une prime spécifique.

Il existe également au sein d'Orange des dispositifs prenant en compte le coût de la vie dans d'autres régions, tels que l'Île-de-France, la Corse et les Caraïbes. Mais rien pour la DORM ! Pourquoi ?

Pourquoi sommes-nous traités différemment de ces autres régions ?

Au vu de l'incongruité de la réponse qui nous a été faite, il semblerait que le pouvoir d'achat des salariés ne préoccupe guère notre direction. Où est donc cette bienveillance dont on nous parle et que nous espérons tous ?

Aujourd'hui, bien que nous ayons d'autres sujets de préoccupation, la prise en compte de la vie chère est le sujet majeur et unique que nous souhaitons aborder avec vous, d'autant plus compte tenu du temps que vous nous accordez.

C'est pourquoi, au nom de l'ensemble des salariés, les Organisations Syndicales de la DORM vous demandent l'ouverture de négociations locales sur la question de la vie chère, afin de répondre à cette proposition émanant des plus hautes instances de dialogue de notre entreprise.

Nous souhaitons avoir la confirmation que notre direction dispose du mandat nécessaire pour mener ces négociations et que des ressources seront allouées à cette fin.

Nous sommes souvent perçus comme étant très conciliants par rapport aux OS des autres DROM et de la Corse. Cependant, sur ce point, notre détermination est sans faille.

Si cette demande légitime reste sans réponse, les organisations syndicales, soutenues par les salariés, se réservent le droit de recourir à d'autres moyens pour être entendues.

Nous attendons donc de vous une réponse concernant l'ouverture de négociations sur ce sujet et la garantie que cette problématique sera prise en compte et traitée dans le cadre d'une négociation loyale et respectueuse.

Nous vous remercions par avance pour votre attention et votre prise de position.

L'Intersyndicale